17ème session du groupe de travail de l'examen périodique universel (2ème cycle)

Palais des Nations, Genève – 22 octobre 2013

DECLARATION DU BURKINA FASO A L'OCCASION DE L'EXAMEN DU RAPPORT DU NIGERIA

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso remercie la délégation du Nigeria pour la qualité de la présentation de son deuxième rapport à l'examen périodique universel et la félicite pour son engagement à coopérer avec les mécanismes des droits de l'homme.

Le Burkina Faso loue les efforts accomplis par le Nigeria dans la promotion et la protection des droits de l'homme et l'encourage à poursuivre dans ce sens.

Le Burkina Faso se réjouit notamment de l'adoption de la loi de réforme de la Commission nationale des droits de l'Homme par le Nigéria, qui vise à lui accorder l'indépendance opérationnelle et financière nécessaire à la promotion et la protection des droits humains.

Sur le plan normatif, le Nigeria a souscrit à plusieurs instruments juridiques internationaux de protection des droits de l'homme. Afin de permettre une meilleure effectivité de la mise en œuvre de ces droits et en vue de renforcer ce dispositif législatif, le Burkina Faso recommande que la plupart des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels le Nigeria a adhéré soient incorporés dans sa législation nationale.